ADA PAYS DE LA LOIRE
SEPTEMBRE 2021
@3
LE JOURNAL DE LA FILIÈRE APICOLE LIGÉRIENNE

ADA Pays de la Loire
Association pour le Développement de l'Apiculture en Pays de la Loire

L'ABEILLE libre

© Julien Tonnelier, ANA

DOSSIER A LA UNE

ÉTIQUETAGE DE L'ORIGINE DES MIELS : VERS PLUS DE TRANSPARENCE ?

Présentez la photo ci-contre à un consommateur, laissez-lui le temps de l'examiner et de proposer spontanément une réponse à la question suivante :

« À VOTRE AVIS, QUELLE EST LA PROVENANCE DU MIEL CONTENU DANS CE POT ? »

Vous serez surpris de constater que rares seront ceux qui apporterons une réponse exacte et complète ! L'étiquetage suggère que ce pot contient un ou plusieurs miels parmi les pays mentionnés, ou encore qu'il s'agit d'un miel Espagnol dans la mesure ou la Sierra de Gredos a été identifiée comme une région de ce pays.
La bonne réponse est que ce pot contient un mélange de six miels en quantité décroissante pour les six pays mentionnés. Par déduction, ce pot peut contenir entre 1 et 16 % de miel Français et entre 17 et 95 % de miel Argentin. Le consommateur ignore donc la composition précise de ce mélange de miels.

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

L'art 7 du règlement 1169/2011 du Parlement européen (25 octobre 2011), concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, définit les pratiques loyales en matière d'information. L'étiquetage ne doit pas, ni dans sa forme, ni dans son contenu, créer de confusion dans l'esprit des consommateurs sur les caractéristiques du produit, notamment la nature, l'identité, les qualités, la composition, la quantité, la durabilité, le pays d'origine ou le lieu de provenance, le mode de fabrication ou d'obtention de cette denrée. Il est aussi spécifié que cette information doit être précise, claire et aisément compréhensible par les consommateurs.

Dans notre exemple d'étiquetage d'un pot de miel, force est de constater que le consommateur n'accède pas à une information claire et aisément compréhensible.
Cela cadre tout à fait avec les résultats d'un sondage OpinionWay réalisé en 2019 dans lequel les consommateurs font part d'une défiance très importante à l'égard des informations mentionnées sur les emballages. Dans ce sondage, même

si les 2/3 des participants utilisent les informations notées sur le produit, 60 % les jugent incomplètes, non transparentes, insuffisantes et/ou imprécises.
Et pourtant la provenance et la composition du produit font partie des préoccupations majeures de la moitié des Français. Dans le cas qui nous occupe, ces deux notions ne sont quasiment jamais établies dans l'esprit du consommateur. De même les notions aussi floues que « terroirs préservés », « zone privilégiée », contribuent à entretenir un imaginaire fantasmé éloigné de la réalité.

La transparence de l'information sur les produits apicoles souffre de l'absence d'une mention claire de l'origine de tous les miels présents dans un miel en mélange, ainsi que leurs proportions respectives.

UNE LOI POUR PLUS DE TRANSPARENCE

Rejetée en 2018 lors du vote de la loi sur l'alimentation Loi Egalim (2018-938 du 30 octobre 2018), l'Assemblée Nationale a finalement voté le 27 mai 2020 une loi relative à la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires. Promulguée le 11 juin au journal officiel, elle entre en vigueur au 1er janvier 2021.

Texte 423 Art 2

« Pour le miel composé d'un mélange de miels en provenance de plus d'un État membre de l'Union européenne ou d'un pays tiers, tous les pays d'origine de la récolte sont indiqués par ordre pondéral décroissant sur l'étiquette ».

« Le troisième alinéa s'applique également à la gelée royale. »

Ce texte de loi oblige à faire figurer sur l'étiquette les pays d'origine du miel classés par ordre pondéral décroissant.

En Europe d'autres pays ont déjà fait évoluer leur législation : l'Italie, la Grèce, Chypre et l'Espagne qui va même plus loin, en imposant depuis janvier 2019, que soit indiqué le % de chaque miel et sa provenance.
Cette avancée pour les apiculteurs et les consommateurs français n'est qu'apparente. Le décret n'a toujours pas été publié. Aujourd'hui, seule la mention « UE » ou « non UE » est en vigueur.

Pour conclure, un étiquetage du pot de miel vraiment clair et honnête pour les consommateurs associerait le pays de provenance du miel à son pourcentage contenu dans le mélange. Un texte en préparation au niveau Européen (qui était en consultation publique jusqu'au 31 août 2021) semble aller dans ce sens. A suivre…

Cette ambivalence de l'étiquetage du miel est à mettre en balance avec les grands mouvements du miel exporté et importé. L'exigence de traçabilité, de clarté des étiquettes est légitimée par les nombreuses escroqueries sur l'origine et la qualité du miel régulièrement dénoncées par la filière apicole.

Chiffres 2020- DGAL/ITSAP/FRANCEAGRIMER

LA ROUTE DU MIEL

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE MIELS

• LES GRANDS MOUVEMENTS DU MIEL •

IMPORTATIONS

34 798 tonnes

Ukraine, Espagne, Argentine...
Prix moyen : 1,64 €

1

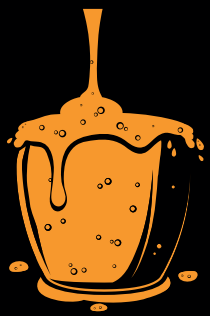

2

PRODUCTION

31 791 tonnes

CONSOMMATION

+ 40 000 tonnes
600 grammes par habitant par an en France

EXPORTATION

3 985 tonnes
Prix moyen : 6,30 €
Suède...

Ce schéma expose la situation ubuesque vécue par les apiculteurs français. Les distributeurs et revendeurs priorisent le miel d'importation. Le miel produit en France qui déborde symboliquement du pot, reste stocker dans les mielleries. Cette situation permet de maintenir la pression sur les apiculteurs français en tirant les prix du marché de gros vers le bas…

En 2020, avec une production évaluée à 1688 tonnes et une consommation que nous pouvons estimer à 2 272 tonnes (378 7000 habitants X 0,6 Kg), la région des Pays de la Loire est dans une situation comparable à l'ensemble du pays, elle n'est pas autosuffisante et il est donc logique que des miels d'autres origines y soient commercialisés.

QUE POURRIONS-NOUS FAIRE POUR ÉVITER QUE LE POT DÉBORDE ?

Augmenter sa contenance ! En encourageant la consommation moyenne qui est actuellement de 600g/habitant/an. En initiant une recherche plus poussée de l'acheteur vers du miel produit en France. Quand on sait que 80% des acheteurs affirment consommer du miel Français, on comprend qu'une grande proportion se trouve en réalité bernée par les « astuces packaging » (voir le sujet de cet article). Et rassurez-vous, aucun risque que le miel d'importation vienne à déborder, de ce côté, le système achat/revente s'équilibrera toujours naturellement.

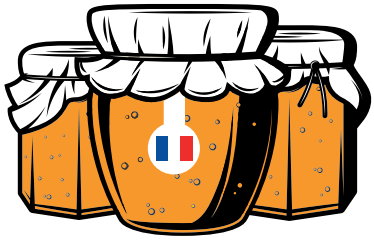

Agir sur le « pot importations », en exerçant plus de contrôles sur la qualité du miel. Avec 4700 tonnes importés à un prix moyen de 1,64 € le Kg transport compris, tout apiculteur comprend aisément qu'il puisse y avoir des doutes sur la provenance et la composition réelle du « miel Ukrainien». Il serait envisageable également de « motiver » les conditionneurs/importateurs, tout comme les circuits de distributions, afin qu'ils fassent preuve de plus de discernement et de responsabilités face à la situation actuelle.

Il reste le **« pot producteur », quels leviers sont de son ressort ?** Une auto limitation des productions est irréaliste. Une régulation des nouvelles installations semble bien compliquée. Reste la fluctuation des productions, cette année 2021 va t-elle faciliter la vente, l'écoulement des stocks 2020 ?

INFO DES PROS

CODIFIER SES PRODUITS EN UTILISANT DES CODES À BARRES

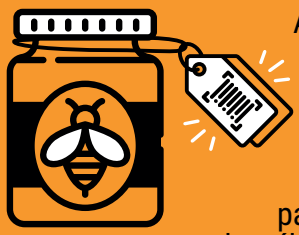

Aujourd'hui, la quasi-totalité des magasins ont recourt aux code-barres pour la gestion de leurs produits. Si certains complètent parfois leur gamme avec des éléments non référencés par ce système, tout apiculteur qui souhaite optimiser ses ventes en demi-gros se retrouve devant l'obligation de fait, d'intégrer un code à barres sur ses packagings. Parmi les nombreux types de code-barres existants, celui qui nous intéresse pour la vente de nos pots de miel est le format **EAN 13** (European Article Numbering, avec 13 chiffres), également appelé **GTIN** (Global Trade Item Number). Chaque code-barres correspond à un produit aux caractéristiques uniques qui se trouve ainsi référencé pour le monde entier.

Pour obtenir un code-barres personnalisé, dont vous détiendrez les droits d'utilisation, qui sont d'ailleurs transmissibles, il vous faut passer par une organisation de standardisation nommée GS1 (*www.gs1.fr)* (organisation mondiale, neutre et à but non lucratif, créée par les entreprises pour faciliter l'échange d'information et le commerce). Après connexion, il vous suffit de suivre le protocole de création généré par le site. Pour faciliter le remplissage du formulaire, vous devez prévoir différents documents. Vous aurez besoin notamment des numéros suivants : **TVA, SIREN**, ainsi que le code **NAF.** Votre cotisation étant liée au chiffre d'affaire, vous devrez également le renseigner. Pour une petite structure, la somme à régler sera inférieure à 100€ HT, suivie d'un abonnement annuel, dès lors, vous avez la possibilité de générer jusqu'à 100 référencements pour autant de produits différents.

A partir du moment où vous avez obtenu vos numéros de code-barres, il vous reste à générer le visuel bien connu avec ses petites barres parallèles et ses 13 chiffres placés dessous, ce qui se fait aisément à partir du site GS1. Pour l'intégration au packaging du pot de miel, vous devrez tenir compte des limites de lisibilité des appareils chargés de les scanner aux caisses des magasins. Pour cela le code-barres est quasi-universellement noir sur fond blanc, et avec une taille suffisante pour assurer sa reconnaissance.

PRATIQUES APICOLES

MIEL EN BRÈCHE... MIEL EN RAYON

écrit par Luc Gouverneur Asad44

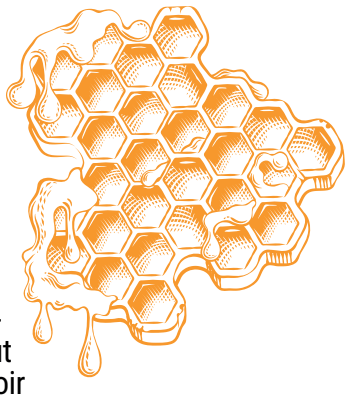

Lorsque j'ai débuté l'apiculture, il y a de cela une trentaine d'années, une amie m'a aimablement proposé pour mes ruches le bout de son long terrain, sur les hauteurs de Saint-Etienne-de-Montluc. Cette amie depuis décédée, originaire de la Guyane, eut alors l'occasion de me raconter, qu'enfant, elle et ses amis se régalaient des rayons de miel d'abeilles sauvages de la forêt, s'empiffrant, malgré les piqûres, de miel, cire et même probablement de couvain avec une gourmandise dont il lui restait un souvenir impérissable.

J'avoue qu'alors, apiculteur débutant, je n'avais jamais entendu parler de miel en rayon. L'idée m'en paraissait même saugrenue. Jusqu'à ce qu'à mon travail dans l'industrie textile, des collègues d'origine turque, par ailleurs bons clients de mon miel en pot, viennent à me reparler de ce miel en rayon.

Il se trouve qu'à la même époque, après quelques déboires et interrogations au sujet de la réintroduction des cires sous forme de feuille gaufrées, j'expérimentais, non sans déboires, le remplacement des cadres avec une simple amorce de cire de moins d'un centimètre de large. Puis je tentais l'expérience avec les cadres de hausse avec de meilleurs résultats, dus, entre autres, aux leçons tirées de mes erreurs passées.

Ce qui fit qu'un jour, face à un beau cadre de hausse bien bâti de cire vierge gorgé de miel d'été, je me suis décidé à y planter la cuillère pour croquer un beau morceau de rayon. Et il faut avouer que ce miel, préservé dans sa cellule hermétiquement close, non oxydé et riche de tous ses arômes, est vraiment sans pareil. Certes, le petit « chewing-gum » de cire que l'on peut avaler ou recracher peut avoir quelque chose de dérangeant, mais ce miel vierge a la même authenticité que le goût incomparable des cerises bien mûres gobées à califourchon à même le cerisier.
Et « mes clients » ne me démentirent pas. Qu'ils soient des Antilles, d'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient, ils sont toujours au rendez-vous et même de plus en plus nombreux à s'arracher cette gourmandise assez inédite pour la clientèle française. Car bien entendu, ce n'est ni un miel à étaler sur des tartines, ni un miel à mettre dans le thé ou l'infusion du soir.

J'ajouterai trois petites remarques :

- Le miel en rayon ne se fait qu'avec du miel d'été et avec des cires vierges translucides de l'année. Surtout pas à partir de feuilles gaufrées !
- Il faut couper les parts de rayon en deçà de l'amorce du haut du cadre en mettant celui-ci sur une grille posée sur un plateau. Laisser le miel des cellules coupées s'écouler avant de mettre en boîtes.
- La vente se fait bien sûr au poids, en tenant compte du fait que vos abeilles devront reconstruire le cadre chaque année.

Le miel en rayon, avec moins de mise en œuvre, permet de diversifier votre offre avec un produit original et très esthétique. Pour les amateurs de miels français, non encore habitués, cela demandera un peu de pédagogie de votre part.

BEE'S DREAM MY EAYSY HIVE

Bee's dream est une jeune FoodTech axée sur l'innovation au service d'une apiculture raisonnée et rentable. Passionné d'apiculture, Charles-Olivier Oudin travaille à la création des produits de Bee's dream depuis 2 ans avec Julien Mouraud, ingénieur innovation de formation. **Bee's dream commercialise des dispositifs «monodoses» brevetés, biodégradables ou réutilisables.** Le concept de la monodose permet de consommer un miel en brèche de haute qualité, conditionné en portion individuelle directement par les abeilles. Le consommateur extrait le miel par pressage des alvéoles de cire, ce qui rend la dégustation ludique.
Les miels sont proposés sous forme de portion individuelle. Ils ne subissent aucune manipulation intermédiaire de la ruche à la tartine et conservent ainsi l'intégralité de leurs bienfaits. Bee's dream s'adresse aux apiculteurs non professionnels ainsi qu'aux apiculteurs professionnels travaillant en circuit court. Ces derniers complètent leur gamme de produits avec un miel en brèche très simple à produire, facile à consommer et mieux valorisé.

ACHETER LE DISPOSITIF MY EASY HIVE
02.41.30.64.82 / sales@beesdream.com • Bee's Dream
12 chemin des planches 49120 Chemillé en Anjou

PORTRAIT D'UNE STRUCTURE
L'ASSOCIATION « ABEILLES MAYENNAISES »

L'association Abeilles mayennaises a vu le jour en mai 2008. Elle s'est aussitôt donnée pour but la sauvegarde de l'abeille et de son environnement par :

- **La découverte** du monde des abeilles et de son environnement originel
- **La promotion** de la biodiversité favorable aux pollinisateurs
- **Le développement** de l'apiculture familiale et de loisir sur le département de la Mayenne
- **La création** de ruchers écoles, la connaissance et l'enseignement de toutes les techniques qui ont trait à l'apiculture dans le respect de la biologie de l'abeille et de sa santé.

Pour répondre à cette passion nouvelle, elle a mis en place plusieurs ruchers école, répartis sur l'ensemble du département. À côté des ruchers école, l'association a mis également en place de multiples actions :

- Création de ruchers partagés, à Laval et Saint-Berthevin, pour permettre à des apiculteurs ne disposant pas de terrain de pratiquer l'apiculture en groupe ;
- Commandes groupées pour les adhérents (Ruches, sirop, candy…), en partenariat, notamment, avec l'ESAT de Robida (fabrication de ruches), situé à Port-Brillet ;
- Création d'un apier (rucher médiéval), sur les remparts du Vieux château de Laval, constitués de ruches en paille (depuis 2011) ;
- Gestion et suivi du rucher « Abeille sentinelle de l'environnement », sur l'aire d'autoroute A81, à Vaiges (depuis 2012) avec animations APIdays (mi-juin) et estivales (samedis de juillet et août);
- Tenue de stands sur diverses manifestations (Fête de la Terre Jardin, Balade au jardin, Jardin du cœur, Planète en fête, Graine de Nature, Bolée de Concise, Fête de la science, etc…)
- Partenariat avec le CFPPA-Apiculture (Agricampus de Laval), le GDSA, … ;
- Prêt de matériels d'extraction du miel aux adhérents, à travers la création de pôles.

Actuellement l'association Abeilles Mayennaises, forte de ses 250 adhérents, dispose de 3 ruchers écoles où elle programme 3 cycles de formation de 10 sessions d'une demi-journée (découverte, initiation, perfectionnement). Malgré la situation sanitaire, près de 70 stagiaires ont suivi cette année ces cours encadrés par des adhérents de l'association. S'ajoute à cela des ateliers thématiques : élevage de reines, sanitaires (varroas, frelons, nourrissement, pathologies, etc…), valorisation des produits de la ruche (nougat, hydromel, vinaigre, cire), réglementation. L'objectif de ces formations est de permettre aux adhérents d'acquérir les bons gestes et les bonnes pratiques d'hygiène, tout en appliquant les règles sanitaires, pour le bien-être de leurs colonies.
Le 25 juin dernier, l'association a organisé une table ronde sur la problématique de la régulation du frelon asiatique avec plusieurs intervenants, dont Gilles Lanio (ancien Président de l'UNAF), Jean-Luc Denechère (Président de l'ASAD49 et Co-président de l'OVS-apiculture des Pays de Loire), Jérémy Gourdien, (référent régional Frelon asiatique à Polleniz). Pour découvrir cette conférence : *https://youtu.be/aH4k49rjDAg*

Création d'un rucher pédagogique au rucher du Potier : depuis Aout 2020, les bénévoles de l'association aménagent un parcours constitué de 10 points d'observation de l'abeille dans son environnement. Ce circuit permettra de découvrir la biodiversité nécessaire au bien-être de l'abeille et autres insectes pollinisateurs. C'est ainsi que plus de 170 arbres mellifères ont été plantés, une mare a été creusée, des abris à hérissons et des nichoirs ont été aménagés. Le site est devenu un refuge LPO. Des mallettes pédagogiques sont proposées aux écoles et centres de loisirs. Les enseignants peuvent ainsi préparer des interventions dans leur classe avant de découvrir ce circuit pédagogique. Comme dans toute association, la réussite de ses actions repose sur l'engagement de ses bénévoles, passionnés et désintéressés.

AGENDA, INFOS DIVERSES

PROGRAMME DE FORMATIONS AUTOMNE-HIVER 2021-2022

FORMATIONS À DESTINATION DES APICULTEURS PROFESSIONNELS

21 OCTOBRE

ÉLEVAGE DE REINES ET D'ESSAIMS : DÉFINIR SA MÉTHODE.

Présentation de l'élevage de reines au GAEC Miel et Loire

Au programme

- Définir ses objectifs d'élevage ;
- Préparation des colonies à l'élevage ;
- Planification et organisation du travail ;
- Les différentes méthodes d'élevage ;
- Présentation et visite des ateliers d'élevage de reines et essaims du GAEC Miel et Loire *(Maxime Dufranc et Lysiane Burguin).*

Lieu : Bouchemaine (49)

JANVIER (2 DATES À PRÉCISER)

ANALYSER ET PRÉVENIR LES RISQUES SUR SON EXPLOITATION APICOLE

Au programme

- La démarche de prévention des risques en apiculture, identification des principaux risques ;
- Présentation du DUER (Document unique d'évaluation des risques) ;
- Rédaction du DUER de son exploitation ;
- Échanges entre participants sur leurs astuces pour réduire les risques sur leur exploitation. ***Intervenante :*** *Mme Guégan, MSA ;*
- Apprendre à porter correctement différentes charges sans se faire mal au dos.

Lieu : à définir

LE PROGRAMME PRÉCIS ET LES MODALITÉS PRATIQUES ET D'INSCRIPTION DE CHAQUE FORMATION SERONT COMMUNIQUÉS AU FUR ET À MESURE.

NOVEMBRE (DATE À PRÉCISER)

BILAN DE SAISON

Analyser la saison écoulée et préparer la suivante

Au programme

- Analyse de la saison écoulée, en échangeant entre participants, à partir de différents résultats (récolte de miel, réussite des essaims, pertes hivernales, …) ;
- Perspectives pour l'année à venir, définir ses objectifs ;
- Visite de l'exploitation et témoignage de l'apiculteur accueillant.

Lieu : à définir

FIN JANVIER (DATE À PRÉCISER)

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE SON MIEL

Au programme

- Les différentes étapes qui jouent un rôle dans la qualité du miel : récolte, stockage, travail du miel et mise en pot, étiquetage et marketing, aspects législatifs ;
- Visite de la miellerie du CFPPA de Laval. ***Intervenants :*** *Thomas Guilloux (formateur au CFPPA de Laval), témoignages d'apiculteurs.*

Lieu : CFPPA de Laval (53)

FÉVRIER (DATE À PRÉCISER)

OPTIMISER SA PRODUCTION DE POLLEN ET DE PROPOLIS

Au programme

- Gérer la récolte de pollen sans pénaliser la colonie ;
- Techniques de tri et de conservation du pollen, choix du matériel ;
- Techniques de production de propolis ;
- Débouchés commerciaux de pollen et propolis. ***Intervenants :*** *témoignages de plusieurs apiculteurs, autres intervenants à confirmer.*

Lieu : à définir

© Michel TEXIER «Abeilles cellules de miel»

COMMISSION SÉLECTION ÉLEVAGE CONSERVATION

La commission Sélection-Elevage-Conservation, dans un objectif de coordination et de mutualisation, souhaite prendre connaissance **des projets de sélection et d'élevage présents en Pays de Loire.**

Vous pouvez transmettre ces informations à ***adapaysdelaloire@gmail.com***, *objet commission SEC.*
Vous pouvez accompagner ce projet, ou plus, intégrer la commission en apportant votre savoir-faire.

DÉCLARATION DES RUCHES

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur. La téléprocédure de déclaration des ruches est disponible en ligne ***en cliquant ici*** ou depuis le site ***Mes démarches*** du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
Le récépissé de votre déclaration de ruches vous sera adressé par courriel immédiatement après validation de la démarche.
Ce récépissé vous sera demandé pour pouvoir bénéficier des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française.

NOUS NOUS DEVONS D'AVOIR UNE AMBITION FORTE FACE AUX ENJEUX DE L'APICULTURE DE DEMAIN.

CONTACTER L'ADA PAYS DE LA LOIRE
Association pour le Développement de l'Apiculture en Pays de la Loire

Adrian CHARTIN
Animateur ADA Pays de le Loire

adapaysdelaloire@gmail.com

07 76 36 65 50

© Photos : Julien Tonnelier - ANA, Abeille Mayennaise, Michel TEXIER
Les textes et les photos sont la propriété de l'ADA PL, tout droit de reproduction est interdit sauf mention contraire.

Mise en page : Agata Communication
Icônes : Flaticon